

BNP Paribas Fortis Funding

émet de nouvelles obligations à 5 ans en NOK



Document promotionnel



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligations



5 ans



Couronne norvégienne (NOK)
Risque de change



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale en NOK à l'échéance



Coupon annuel de 4,40% (brut en NOK)



Profil défensif à dynamique



Précompte mobilier de 15%

Principales caractéristiques

- ✓ Instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.
- ✓ Émission en couronne norvégienne (NOK), ce qui implique un risque de change lors de la conversion des montants en NOK vers l'EUR.
- ✓ Durée de 5 ans.
- ✓ Coupon annuel de 4,40% (brut en NOK).
- ✓ Sur base du prix d'émission de 101,75%, le rendement actuariel en NOK est de 4,01% (brut).
- ✓ Cet instrument de dette émis en devise étrangère est destiné aux investisseurs à même d'en évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, le potentiel et les risques, entre autres via une familiarisation avec le risque de change et les taux d'intérêt.
- ✓ Profil d'investisseur: défensif à dynamique.

La couronne norvégienne (NOK)

La Norvège bénéficie d'un atout incontestable: la richesse de son sous-sol. Les exportations de pétrole et de gaz dopent la croissance économique, assurent une belle source de recettes récurrentes et permettent un excédent du compte courant. La majeure partie de ces revenus alimente par ailleurs le fonds de pension norvégien. Grâce à cette discipline budgétaire, la Norvège est donc bien préparée aux coûts croissants du vieillissement de sa population.

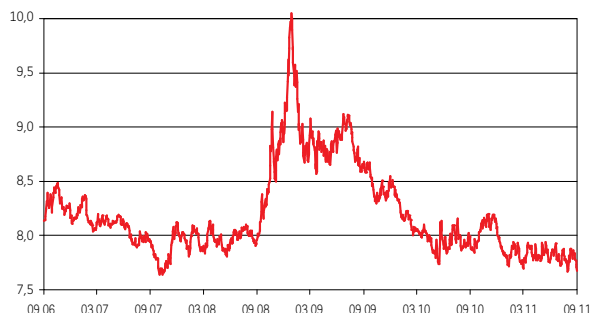
Une flexibilité optimale tant sur le plan monétaire que fiscal, combinée aux solides recettes pétrolières et gazières, a permis de tempérer fortement la récession en Norvège. Le gouvernement a soutenu son économie en investissant massivement dans les travaux d'infrastructure, les technologies pour la préservation de l'environnement et le secteur des soins de santé.

Entre octobre 2009 et mai 2011, la Banque centrale norvégienne a relevé son taux directeur à quatre reprises, pour le porter à 2,25%. Combiné à l'envolée des prix du pétrole, ceci devrait continuer à jouer en faveur de la NOK, qui mérite selon nous une place dans un portefeuille obligataire bien diversifié.

(Source: BNP Paribas Fortis)

Évolution de la parité EUR/NOK sur les 5 dernières années

Au 1^{er} septembre 2011, 1 EUR valait 7,6765 NOK.



Source: Bloomberg (données arrêtées au 1^{er} septembre 2011).
Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution future de la couronne norvégienne.





Pour quel investisseur?

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation émise en devise étrangère est destinée aux investisseurs présentant un profil **défensif à dynamique**. Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.

Plus d'informations sur les profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est donc recommandé à tout investisseur de vérifier si cette formule d'investissement est appropriée compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière.



Principaux risques de cette obligation

Cette obligation est soumise à différents risques et notamment aux risques de change, de crédit et de marché, comme le risque de volatilité, de taux et de liquidité.

- ➔ **Risque de change:** cette obligation est émise en couronne norvégienne. Ceci implique qu'à l'échéance, l'investisseur pourrait recevoir un montant en NOK qui, converti en euro, pourrait être inférieur au montant en euro initialement investi. Le risque de change joue également au niveau des coupons au moment de leur conversion en euro.
- ➔ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- ➔ **Risque de volatilité et de taux:** le cours de cette obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Si, après l'émission de cette obligation, le taux d'intérêt du marché augmente, toutes choses étant égales par ailleurs, le prix de l'obligation diminue. Inversement, lorsque le taux de marché diminue, le cours de l'obligation augmente. Ce risque de fluctuations est plus important en début de vie de l'obligation et diminue à mesure que la date d'échéance approche. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourrait être inférieur à la valeur nominale.
- ➔ **Risque de liquidité:** rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces obligations. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces obligations pourront y être négociées.

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus (voir en page 3) et à considérer la décision d'investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Il leur est aussi recommandé de consulter notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > MiFID.



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre publique en Belgique**. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus (voir en page 3).

La période de souscription court du 5 septembre à 9h au 11 octobre 2011 à 16h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** et sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Emetteur: BNP Paribas Fortis Funding, filiale de Fortis Banque SA.

Garant: Fortis Banque SA.

Rating (perspective) du garant: A1 (stable) chez Moody's, AA (négative) chez Standard & Poor's et A+ (stable) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale: 10.000 NOK.
- Montant de l'émission: minimum 150 millions NOK.
- Code ISIN: XS0674695266 - Série 728.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur la Bourse de Luxembourg.



Risque

Les principaux risques que présentent ces obligations sont décrits en page 2.



Profil d'investisseur

Sur base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation émise en devise étrangère est destinée aux investisseurs présentant un profil **défensif à dynamique**.

Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.



Durée

Date d'émission et de paiement: 14 octobre 2011.

Prix d'émission: 101,75% de la valeur nominale.

Echéance: 14 octobre 2016, ce qui correspond à une durée de 5 ans.

Prix de remboursement: 100% de la valeur nominale en NOK à l'échéance.



Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 4,40% (brut en NOK).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 14 octobre de chaque année et pour la première fois le 14 octobre 2012.
- Sur base du prix d'émission de 101,75%, le rendement actuariel brut en NOK est de 4,01%.



Frais

Commissions

Commission de placement de 1,875% à charge de l'investisseur privé, incluse dans le prix d'émission de 101,75% (non récurrente et versée par avance au distributeur BNP Paribas Fortis).

Frais

Service financier: gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

Conservation des obligations en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

Pas de TOB sur le marché primaire.

TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).



Documentation

Le Prospectus de base daté du 17 juin 2011, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, ainsi que les Final Terms datées du 5 septembre 2011, documents rédigés en anglais et constituant ensemble le "Prospectus", sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 et sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Un résumé en français du Prospectus de base est également disponible.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.